

L'an deux mille onze, le dix sept juin à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 13
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents(es)

André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ

Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,
Michèle EYBALIN,
Bruno LAGIER,
Corinne MOREL-DARLEUX,

Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Michel TACHE.

Pouvoirs

Excusés(es)

Annie AGIER, Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

Objet : Action démonstrative sur crédits DREAL Rhône-Alpes 2011 ONF26 : réouverture de milieux sur la commune d'Izon la Bruisse

Le Président expose :

La vocation du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est de mener des études et des actions d'intérêt commun concourant à la labellisation du territoire en Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Comme l'année précédente, la DREAL Rhône-Alpes propose au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations environnementales. Ces opérations seront financées à 100 % par l'Etat.

Ainsi, dans ce cadre, le SMBP souhaite proposer à la DREAL Rhône-Alpes, une opération de réouverture de milieux en forêt domaniale de Chamouse sur la commune d'Izon-la-Bruisse. Cette action s'inscrit dans la continuité des travaux menés en 2010 et qui avaient permis de mettre en valeur une pelouse recolonisée par la végétation.

Ces opérations de réouverture de milieux permettent de reconquérir des zones anciennement ouvertes au bénéfice de pratiques pastorales et devraient à terme permettre d'augmenter la biodiversité (faunistique et floristique) liée à ces mosaïques.

La maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'ONF et sera effectuée en partenariat avec le SMBP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD